

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 JUILLET 2026

Le 02 Juillet 2026, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARE-MEDOC, légalement convoqué le 26 Juin 2026, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, ROBERT, MESSYASZ, CHAPELLAN, QUILLET, FLEURT, Adjoints, MUSETTI, DALCIN, SONNI, MEYER, LE BREDONCHEL, BOYER, BAHLOUL, ROHEL, PALAT, MOIZEAU, BERNADET, BONATI, LABARERE, BERARD, CHAPOU, HUE, VERNEUIL, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. CADRET	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme FOUCHOU-LAPEYRADE	Conseillère M ^{alc}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M. CHEVALLEREAU	Conseiller Mal	qui a donné procuration à	M. ROBERT Adjoint

ABSENTS EXCUSÉS : MM LAMOU, EL KAÏM, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MESSYASZ Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Joëlle MEYER

060 - OBJET : Tarification de la location de la salle l'Oasis

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N°059 du 2 Juillet 2026 du Conseil municipal approuvant la convention de délégation de gestion de la salle communale dénommée "l'Oasis" au profit du CCAS ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les tarifs de mise à disposition de la salle "l'Oasis" ainsi que les montants des cautions associées, lesquelles demeurent exigibles même en cas de mise à disposition gratuite ;

Considérant qu'il est proposé d'instaurer une grille tarifaire pour la mise à disposition de la salle "l'Oasis", à compter du 1^{er} Août 2026,

Après avoir pris connaissance des tarifs proposés,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
À L'UNANIMITÉ

☞ Fixe ainsi qu'il suit, les tarifs de mise à disposition de la salle "l'Oasis" pour un an, à compter du 1^{er} août 2026 :

Location demi-journée (8h/14h ou 12h/20h)	Location Journée	Location Week-End (vendredi 14h au lundi 8h)	Cauton pour la salle	Cauton perte de clef	Cauton forfait ménage
30 €	50 €	150 €	400 €	20 €	80 €

☞ Dit que les cautions demeurent exigibles, même en cas de mise à disposition gratuite, sauf disposition contraire expressément prévue par le règlement intérieur, ou décidée par le Président du CCAS.

☞ Autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour copie conforme
Le Maire



Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20260702-0060-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 07/07/2026